

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais vous dire ce que vous devriez faire, si je puis me le permettre. Vous devriez poursuivre votre discussion derrière les rideaux, à moins que vous ne vouliez faire une déclaration finale tout de suite.

M. Deans: Si je puis me le permettre, monsieur le Président, il est important de dissiper tout malentendu. Il est vrai que le leader du gouvernement à la Chambre m'a prévenu plus tôt aujourd'hui de son intention de désigner vendredi comme un jour réservé à l'opposition. Mais ce n'est qu'il y a quelques instants qu'il m'a dit en avoir discuté avec le leader parlementaire de l'opposition officielle et que c'est ce qui se produirait effectivement.

M. Hnatyshyn: J'en ai discuté avec les deux partis.

M. Deans: J'ai dit que je n'ai appris qu'il y a quelques instants, après discussion, que cela se produirait effectivement. C'est à ce moment-là que j'ai demandé qu'on l'annonce aujourd'hui. Ce n'est pas comme si je savais depuis plusieurs heures que cela se produirait effectivement. Je ne l'ai su que quelques minutes avant que le leader du gouvernement prenne la parole pour l'annoncer.

M. Hnatyshyn: Je l'ai dit au député plus tôt aujourd'hui, et je n'ai pas l'intention de perdre mon temps à en discuter maintenant sur le parquet de la Chambre. J'ai tâché de me montrer aussi courtois que possible.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais dire tout simplement que même si nous avons été informés des intentions du gouvernement, il faut comprendre qu'on n'a annoncé officiellement que vendredi prochain serait réservé à l'opposition il y a quelques minutes à peine. Le leader du gouvernement à la Chambre doit se rendre compte que les deux partis d'opposition doivent tout d'abord déterminer entre eux lequel des deux va proposer la motion d'opposition. S'il faut ensuite rédiger une motion qui doit être mise aux voix, nous avons besoin du temps nécessaire pour la formuler. Je comprends que le leader du gouvernement à la Chambre nous considère comme des gens rapides, intelligents et efficaces, mais je pense qu'il exagère un peu s'il s'attend à ce que nous fassions tout cela en 20 minutes. Je pensais qu'il serait d'accord pour nous accorder jusqu'à demain et non pas jusqu'à 18 heures ce soir pour présenter cette motion afin que nous ayons le temps de rédiger quelque chose en cas de besoin. Cela me semble être un minimum.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Il nous reste quelques minutes de débat et si les négociations se poursuivent, je serais reconnaissant aux leaders parlementaires des différents partis de bien vouloir les tenir derrière les rideaux.

* * *

[Français]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de

Investissement Canada—Loi

l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n° 1 de M. Axworthy et n° 2 de M. Langdon (p. 4001)

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à nouveau au débat sur le projet de loi C-15. Depuis le début de l'exercice, je pense que c'est la quatrième occasion que j'ai de faire mes commentaires et, particulièrement, d'attirer l'attention du secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale, la députée de Charlesbourg (M^{me} Tardif), sur les amendements possibles et surtout sur le danger qui est contenu dans le projet de loi qu'elle pilote à la Chambre des communes et qu'elle a piloté en comité.

● (1740)

Monsieur le Président, il y a déjà eu de nombreux orateurs sur l'amendement, la motion 1 présentée par mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et, à mon grand désarroi, je pensais, en la lisant, que l'on n'aurait même pas à la débattre. Je ne peux pas concevoir qu'un député de cette Chambre puisse être opposé au texte et à l'esprit de la motion. Je vois certains de nos amis d'en face, et j'aimerais les entendre dire pourquoi ils sont opposés au fait que le projet de loi concernant l'investissement au Canada ait comme objet de reconnaître qu'une augmentation de l'investissement et que le développement d'une nouvelle technologie apporteraient des avantages au Canada, que la présente loi vise, d'une part, à instaurer la notification et l'examen des projets d'investissement au Canada par des non-Canadiens de façon qu'ils contribuent à la croissance de l'économie et à la création d'emplois et, d'autre part, à encourager, en général, les investissements avantageux pour le Canada.

Monsieur le Président, ces mots sont un peu comme la vertu et la maternité. Je ne vois pas jusqu'à quel point le secrétaire parlementaire peut s'opposer au fait que cet amendement soit inclus dans le projet de loi. Je pensais sincèrement que son parti poursuivait exactement ce but-là. Est-ce qu'elle veut me dire que son parti n'est pas intéressé par l'examen des projets d'investissement au Canada par des non-Canadiens? Est-ce qu'elle veut me dire que ce n'est pas un objectif noble de s'assurer que ces investissements contribuent à la croissance de l'économie? Monsieur le Président, j'ai l'impression que cela devrait être le cœur même de cette législation. Qui peut être contre le fait que ces investissements créent des emplois? Monsieur le Président, je suis convaincu que vous n'êtes pas contre la création d'emplois et, comme moi, que vous ne comprenez pas pourquoi nos amis d'en face ne participent pas à ce débat pour nous dire: On est d'accord. On est tous pour la création d'emplois. Et qui peut être contre le fait d'encourager, en général, des investissements avantageux pour le Canada? Je suis certain qu'il n'y a pas un député de cette Chambre qui va oser se lever et dire qu'il est contre les objectifs que l'on veut ajouter dans le projet de loi C-15.